



Objet : COMMANDE ETUDE FAISABILITE DECHETTERIES

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et suivants ;

VU l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

VU l'arrêté n°181-22 en date du 29 juin 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jean MAURY, 6^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó, portant sur les attributions déléguées dans le cadre de l'article L. 5211-09 -3^{ème} alinéa, L 5211-12 et R 5214-1 du C.G.C.T. ;

VU la proposition effectuée le 26/05/2023 pour la commande étude faisabilité déchetteries ;

Considérant qu'il convient de réaliser la commande étude faisabilité déchetteries ;

DECIDE


Article 1 : De confier la commande étude faisabilité déchetteries à la société RTI, pour un montant de 7.260,00 € TTC.

La commande sera facturée selon les modalités indiquées sur le devis n°23146.

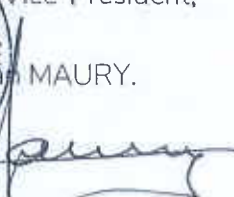
Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe ordures ménagères.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 29 août 2023.



Vice-Président,
MAURY.



DEVIS N°23146

Communauté de Communes Conflent Canigo
 A l'attention de Monsieur Nicolas ZOCCHETO
 Château Pams
 Route de Ria
 66500 PRADES

Désignation: Déchèteries intercommunales de Prades, Vinça et Vernet les Bains
 Etude de faisabilité sur les contrôles d'accès

Date du devis 26/05/2023

Validité du devis 30 jours

Date limite de retour signé 26/06/2023

N°	Désignation des missions	U	Q	P.U.	Total H.T
1	Sur l'ensemble des 3 déchèteries : * Prise de contact pour les différents besoins * Visites des sites * Analyse des différents fonctionnements * Evaluation des besoins * Propositions d'installation du contrôle d'accès * Estimation du coût des travaux * Mémoire explicatif <u>Délai: 1.5 mois après signature.</u>	FF	1	2 500,00 €	2 500,00 €
2	Sur les déchèteries de Prades et de Vernet Les Bains * Propositions de variantes pour l'accès				
3	Relevé topographique * Déchèterie de Vernet * Déchèterie de Prades	FF	1	950,00 €	950,00 €
		FF	1	2 600,00 €	2 600,00 €

Vu et vérifié

A Perpignan le 26/05/2023



Montant H.T. 6 050,00 €

TVA 20% 1 210,00 €

Montant T.T.C. 7 260,00 €

Par délégation du Président,
 Le Vice-Président,
 Jean MACURY

Contrat de dépôt et de gestion totale des appareils de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires

4

Annexe I – matériels

Distributeurs	Adresses	Emplacement
1 machine à café Necta 1 distributeur automatique de boissons et confiseries	Communauté des communes	Salle de pause

Annexe II Prix

Désignation du produit	Prix de vente TTC
Boissons Chaudes	
Café Grain	0,40€
Chocolat et thé	0,40€
Autres boissons	0,40€
Boissons fraîches	
Cannette 33 cl	1,00€
Bouteille Soda 50 cl	A partir de 1,50€
Bouteille d'eau minérale 50 cl	0,90€
Snack	
Confiseries / Viennoiseries	0,90€ à 1,50€

40 badges Noirs mis à disposition gratuitement.

1 badge Rouge avec 20€ par mois rechargement automatique chaque 1^{er} du mois.

3 badges Bleu avec 10€ par mois rechargement automatique chaque 1^{er} du mois.





Contrat de dépôt et de gestion totale des appareils de distributeurs automatiques de boissons et denrées alimentaires

3

Les parties devront parapher chaque page, faire précéder leur signature des mentions « lu et approuvé ».

Fait en double exemplaire, à ...TRADES... le ...28/08/2022...

Le Professionnel

L'Utilisateur (Cachet et signature)

SOYDAC
SARL, au capital de 20 000€
2 rue Pierre Paul Riquet
ZAC Naturoppis - 85550 TOULOUGES
Tél 02 53 03 60 14 • APE 7010Z



délégation du Président,
Le Vice-Président,
Jean MAURY